

Des arrangements musicaux posent problème

Référence: Ward, J. « Louis Mailloux : les auteurs soumettent une proposition ». *L'Acadie Nouvelle*, 8 novembre 2010.

Mots-clés : protection; droit d'auteur; œuvre musicale

Contexte :

Deux auteurs néobrunswickois ont dénoncé la violation de leur droit d'auteur quant à la modification non permise de leur pièce de théâtre.

Problème identifié et causes du problème :

Les deux auteurs en question ont conclu une entente avec un producteur pour la cession de leur droit d'auteur afin que celui-ci puisse diffuser leur œuvre. L'entente stipulait qu'aucun changement ne devait être fait à l'œuvre sans l'autorisation des deux auteurs, ce qui ne fut pas le cas : les arrangements musicaux de la pièce présentée à l'été 2010 n'étaient pas ceux des auteurs, mais bien ceux de l'équipe musicale de la production, ce qui constituait une violation de la Loi sur le droit d'auteur.

Objectifs à atteindre :

Afin de ne pas empêcher les représentations prévues à l'été 2011, les deux auteurs ont proposé un compromis au producteur.

Solution envisagée :

La pièce de théâtre pourra être présentée comme elle l'a été en 2010, sans aucun changement à cette version, mais les articles promotionnels devront stipuler clairement que les arrangements musicaux sont une adaptation libre de l'équipe musicale, et non ceux des auteurs, ce qui n'avait pas été fait en 2010.

Mise en œuvre de la solution :

Cette solution n'est que temporaire, les deux auteurs s'attendent à convenir d'une autre solution avec le producteur pour les représentations à venir.